

Démarche	: ARS Auvergne Rhône Alpes - Agrément des audioprothésistes pour l'accueil des diplômés EEE/UE/Suisse
Organisme	: ARS ARA - DOS - Pôle professions médicales et paramédicales

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire est destiné aux audioprothésistes de la région Auvergne-Rhône-Alpes souhaitant accueillir en stage des diplômés de l'Union européenne (UE) ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ou la Suisse qui doivent réaliser des stages de compensation prescrits par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), autorité compétente pour la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles.

Des stages peuvent leur être prescrits pour compenser des différences substantielles avec les qualifications requises pour l'accès à la profession et son exercice en France.

Conformément à l'arrêté du 30 mars 2010 fixant les modalités d'organisation de l'épreuve d'aptitude et du stage d'adaptation pour l'exercice en France des professions (...), audioprothésiste, (...) par des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, Ils doivent s'effectuer dans un établissement de santé public ou privé ou chez un professionnel audioprothésiste ; le stagiaire est placé sous la responsabilité pédagogique du professionnel qualifié exerçant la profession concernée depuis au moins trois ans. Les lieux de stage sont agréés par l'agence régionale de santé.

Etat civil du maître de stage

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Madame

Monsieur

Nom d'exercice

Prénom

Nom de naissance

Date de naissance

Commune de naissance

Pièce d'identité (recto-verso)

Diplômes du maître de stage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titres vous autorisant l'exercice de la profession d'audioprothésiste

Date de début d'exercice

N°RPPS

Rappel : la situation du maître de stage doit être à jour au niveau du RPPS

Conditions d'accueil des stagiaires

Le maître de stage ne peut pas exercer dans plus de 2 sites pour candidater

Nom du centre

Adresse du centre

Numéro de téléphone du centre

Adresse mail professionnelle

Horaires de présence sur site du maître de stage

Préciser les jours/horaires (matin, pause de midi et après-midi)

Souhaitez vous déclarer un second centre d'exercice ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Adresse du second centre

Numéro de téléphone du second centre

Adresse mail professionnelle du centre

Compléter l'adresse mail si elle est différente de celle du 1er centre

Horaires de présence sur site du maître de stage

Préciser les jours/horaires (matin, pause de midi et après-midi)

Motivations et CV

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Lettre de motivation précisant notamment l'expérience pédagogique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CV